



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2026

MAIRIE

18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE, Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme FRANCOIS Vanessa

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés : 1  
  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme BEURTON Sandrine

**Étai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Subvention exceptionnelle Délibération n°2026 - 03

Date de convocation  
16/01/2026

Date d'affichage  
23/01/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

23/01/2026

Vu la demande de subvention de la classe défense du Collège de l'Euron reçue le 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Considérant le programme de la journée à Paris :

- Voyage en bus ;
- Visite commentée du musée de l'Armée ;
- Déjeuner à l'École Militaire avec une visite sommaire du lieu et notamment des 4 Écoles de formation du CEMS-T ;
- Randonnée pédestre du Champ de Mars, la Tour Eiffel, du Trocadéro pour finir à l'Arc de Triomphe où les élèves seront acteurs du Ravivage de la Flamme devant le tombeau du soldat inconnu.

Considérant qu'il y a 4 élèves de Bayon sur les 33 de la classe défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (moins 1 abstention M. Raulin étant parent d'élève concerné)

### DECIDE

D'attribuer une subvention à hauteur de 50 € par élève domicilié à Bayon pour un montant total de 200 € au Collège de l'Euron de Bayon pour la classe défense.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

